

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 avril 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président (*par Facetime*)
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Absents : Mme Nathalie Ricard
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2019-471-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-472-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-473-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 AVRIL 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 avril 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-474-DEC COLLOQUE / CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) / AGISSONS ENSEMBLE / 29, 30 ET 31 MAI 2019 / ROBERVAL

ATTENDU QUE M. Simon Paquin est membre du conseil d'administration du conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et a été invité à participer au 31^e colloque du Carrefour qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval ;

ATTENDU QUE ce colloque est l'occasion de faciliter le partage d'expériences, d'approfondir les connaissances et de permettre au participant de s'exprimer sur leurs responsabilités à l'égard des familles et des aînés ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Simon Paquin à participer au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF) qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval. Que les frais afférents à ce colloque, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-475-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- a) de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité du 19 mars 2019.

CE-2019-476-REC INTRODUCTION / ÉCHELLE DE TRAITEMENT, CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'UN PLAN DE CLASSIFICATION / EMPLOIS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a introduit dans sa structure organisationnelle, le 1^{er} avril 2019, un nouveau statut d'employés, soit le statut d'employés professionnels ;

ATTENDU QU'il est essentiel de mettre en place une échelle de traitement, un plan de classification des emplois et des conditions de travail qui seront applicables aux employés occupant ce nouveau statut ;

ATTENDU QUE les personnes embauchées à titre de professionnels après le 1^{er} avril 2019 seront rémunérées suivant l'échelle de traitement annuel et les conditions de travail présentées malgré l'entente à l'effet que les employés déjà à l'emploi avant le 1^{er} avril 2019 conservent leurs conditions de travail jusqu'à ce que de nouvelles conditions aient été négociées avec le syndicat accrédité ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-04-17/02 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la structure salariale des professionnels, le plan de classification des emplois et les conditions de travail selon les documents joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2019-477-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDITS / BUDGET DES COMMISSIONS

ATTENDU QUE le poste budgétaire numéro 02-110-00-490 intitulé « Budget des commissions » prévoit le financement de plusieurs mesures diverses dans le budget 2019;

ATTENDU QUE trois (3) de ces mesures concernent la Direction du loisir et vie communautaire pour un montant total de 70 000\$;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a identifié des actions en lien avec les mesures diverses ainsi que des postes budgétaires dans cette direction pour l'imputation des dépenses ;

ATTENDU QUE tout virement de crédits de plus de 25 000\$ qui n'a pas pour effet de réduire les crédits nécessaires au paiement des dépenses incompressibles doit être approuvé par le comité exécutif s'il est inférieur à 100 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, que le comité exécutif autorise les virements budgétaires pour un montant de 70 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro
1-02-110-00-490 budget des commissions 70 000\$

AUX postes budgétaires numéros
1-02-710-00-411 services professionnels 26 500\$
1-02-721-34-690 activités spéciales sportives 3 000\$
1-02-790-00-964 soutien à l'élite 5 000\$
1-02-790-00-966 aide aux organismes 25 000\$
1-02-790-00-972 formation bénévoles 5 500\$
1-02-791-00-699 expositions et événements 5 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0154 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2019-478-DEC AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT /
CARTE DE CRÉDIT VISA / DÉPENSES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE certains achats doivent être faits en ligne avec comme seule modalité de paiement l'utilisation d'une carte de crédit ;

ATTENDU QUE certains biens ne peuvent être achetés que via internet avec comme seule modalité financière un paiement électronique ;

ATTENDU QUE certains achats de biens peuvent être avantageux financièrement s'ils sont effectués par internet plutôt qu'en magasin donc avec un paiement électronique ;

ATTENDU QUE certains organismes et entreprises utilisent comme seul moyen d'inscription et/ou d'adhésion, le paiement par carte de crédit ;

ATTENDU QUE ces conditions d'achats, d'inscriptions ou d'adhésions sont susceptibles de devenir de plus en plus fréquentes ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'augmenter la limite de crédit de la carte VISA au nom de la Direction du greffe et affaires juridiques, laquelle est émise pour les dépenses du conseil municipal;

ATTENDU QUE la limite de crédit pour la majorité des cartes corporatives est de 3 000\$;

ATTENDU QUE la directrice de l'administration et finances et trésorière doit, de par la Loi, obtenir et conserver les pièces justificatives de tous les paiements faits pour la municipalité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 11 avril 2019, que le comité exécutif autorise l'institution financière qui a émis la carte de crédit Visa au nom de la Direction du greffe et affaires juridiques, au compte de la Ville de Terrebonne, de procéder à l'augmentation de la limite de crédit de 1 000\$ à 3 000\$ afin de permettre de procéder à certaines transactions d'achats de biens, d'inscriptions et/ou d'adhésions.

**CE-2019-479-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 583 818,04\$ préparée le 18 avril 2019 ;
 - b) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de -1 465,40\$ préparée le 18 octobre 2019.
-

CE-2019-480-DEC CONGÉDIEMENT / BLE-20190424-MG

ATTENDU QUE l'employé a été victime d'un accident de voiture survenu le 29 septembre 2016, en dehors des heures de travail ;

ATTENDU QU'un poste permanent lui a été offert dû à son positionnement sur la liste des employés temporaires, lors de sa période d'invalidité, et détient donc, depuis le 1^{er} janvier 2017, le statut d'employé régulier sans poste ;

ATTENDU QUE son médecin traitant émettait, le 19 décembre dernier, des limitations fonctionnelles permanentes spécifiant que le « caractère continu de la douleur et son effet sur le comportement et sur la capacité de concentration sont incompatibles avec tout travail régulier » ;

ATTENDU QU'une démarche d'analyse d'accommodement a été entamée et s'est avérée infructueuse considérant l'impossibilité d'accommoder tout poste col bleu en lien avec ses limitations fonctionnelles et considérant l'absence d'emploi convenable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 10 avril 2019, que le comité exécutif entérine la fin administrative du lien d'emploi de l'employé dans le dossier BLE-20190424-MG.

**CE-2019-481-DEC APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 / STATUT
D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE
(MR)**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 111 employés réguliers au 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QUE, suite au départ à la retraite de M. Michel Bergeron en date du 30 avril 2019, il est recommandé que M. Michel Richer, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et qu'il obtienne tous les bénéfices prévus à la convention collective au 1^{er} mai 2019 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 10 avril 2019, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Michel Richer à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 1^{er} mai 2019.

**CE-2019-482-DEC NOMINATION / COMMIS-MAGASINIER /
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis-magasinier au service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 15 avril 2019, de nommer M. Sylvain Caron au poste de commis-magasinier au service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 29 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2019-483-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE, ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif, le 17 octobre 2018, autorisait la nomination de Mme Caroline Mongeon à titre de coordonnatrice administration et contrôle budgétaire à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE Mme Caroline Mongeon terminera sa période de probation à ce poste le 5 mai 2019 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction du loisir et vie communautaire du 15 avril 2019, que Mme Caroline Mongeon soit et est confirmée à titre de coordonnatrice administration et contrôle budgétaire à la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2019-484-DEC NOMINATION / TECHNOLOGUE / DIRECTION DU GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU l'affichage du poste de technologue à la Direction du génie et environnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction du génie et environnement du 15 avril 2019, de nommer Mme Julie Garneau au poste de technologue à la Direction du génie et environnement à compter du 13 mai 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2019-485-REC INTRODUCTION D'UNE ÉCHELLE DE TRAITEMENT, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'UN PLAN DE CLASSIFICATION / EMPLOIS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a introduit dans sa structure organisationnelle, le 1^{er} avril 2019, un nouveau statut d'employés, soit le statut d'employés professionnels ;

ATTENDU QU'il est essentiel de mettre en place une échelle de traitement, un plan de classification des emplois et des conditions de travail qui seront applicables aux employés occupant ce nouveau statut ;

ATTENDU QUE les personnes embauchées à titre de professionnels après le 1^{er} avril 2019 seront rémunérées suivant l'échelle de traitement annuelle et les conditions de travail présentées malgré l'entente à l'effet que les employés déjà à l'emploi avant le 1^{er} avril 2019 conservent leurs conditions de travail jusqu'à ce que de nouvelles conditions aient été négociées avec le syndicat accrédité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 18 avril 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la structure salariale des professionnels, le plan de classification des emplois et les conditions de travail selon les documents joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2019-486-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 16 avril 2019, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 70 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro		
1-02-425-00-640	bacs roulants (bleu)	70 000\$
AUX postes budgétaires numéros		
1-02-421-00-491	cueillette, transport déchets domestiques	65 000\$
1-02-425-00-491	cueillette, transport matières secondaires	5 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0149 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2019-487-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / EMPRISE
HYDRO-QUÉBEC / PERMISSION / TRAVAUX DE
STABILISATION DES BERGES DE DEUX (2)
ÉMISSAIRES PLUVIAUX MUNICIPAUX AUX
ABORDS DU 2565, CHEMIN COMTOIS**

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois sont prévus sous une ligne électrique aérienne existante, et ce, à même une servitude appartenant à la société Hydro-Québec;

ATTENDU QU'une permission doit être obtenue auprès de la société Hydro-Québec, en raison de cette particularité, afin d'autoriser la réalisation des travaux sous réserve du respect de certaines dispositions;

ATTENDU QU'une permission doit être accordée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 12 avril 2019, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Permission » numéro 1402-024/365699 préparée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-488-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 695-1 /
AMENDEMENT / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU
POSTE INDUSTRIEL OUEST ET DE LA CONDUITE DE
REFOULEMENT / AUGMENTATION DU MONTANT DE
L'EMPRUNT ET MODIFICATION DE LA RÉPARTITION
DES COÛTS / TECQ III**

ATTENDU l'adoption, le 12 mars 2018, du règlement d'emprunt numéro 695 pour les travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement pour un montant de 6 601 000\$ et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 16 mai 2018;

ATTENDU QUE l'estimation actuelle du coût des travaux est de 7 856 400\$ (taxes en sus) et correspond à une majoration d'environ 75% de l'estimation initiale de 2015;

ATTENDU QUE les principaux points ayant eu un impact majeur selon la note explicative de la firme BHP conseils sont les suivants :

- Les conditions du marché actuel ($\pm 40\%$);
- Le coût des matériaux ($\pm 20\%$);
- La complexité des travaux ($\pm 5\%$);
- Les modifications apportées au projet ($\pm 10\%$).

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme a été déposée au montant de 8 226 110,27\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 695 pour augmenter le montant de l'emprunt et de modifier la répartition des coûts;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement et de la Direction de l'administration et finances du 15 avril 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 695-1 amendant le règlement numéro 695 pour augmenter le montant de l'emprunt et modifier la répartition des coûts afin de réaliser les travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et environnement.

**CE-2019-489-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR
DES TRAVAUX 2019**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour divers travaux 2019 (SA19-3007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 mars 2019 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 avril 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Groupe ABS inc.	12,47	122 133,92\$ t.t.c.
Solmatech inc.	10,94	128 232,77\$ t.t.c.
SNC Lavalin GEM Québec inc.	9,25	153 670,99\$ t.t.c.
DEC Enviro inc.	--	--
Wood – Solutions en environnement & infrastructure, division de Wood Canada limitée	--	--

ATTENDU QUE les firmes DEC Enviro inc. et Wood – Solutions en environnement & infrastructure, division de Wood Canada limitée ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 161 593,71\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 15 avril 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe ABS inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 15 avril 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **GROUPE ABS INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour divers travaux 2019, pour un montant de 106 226,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 695, 648, 692, 699, 703 et 708 selon la répartition suivante :

Titre	Prix (taxes en sus)
Travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel Ouest » et de la conduite de refoulement - G-2015-015-01 / R-695	28 693,00\$
Travaux de construction d'une conduite de refoulement pour le poste de pompage Yves-Blais - G-2014-026-06 / R-648	26 868,00\$
Construction d'une piste cyclable « Les Moulins d'en Haut » G-2005-112-06 / R-692	11 111,00\$
Travaux de réaménagement de la montée Gagnon et du rang Saint-François G-2017-012-02 / 699 et 703	27 049,00\$ R-699 : 46,3% R-703 : 53,7%
Travaux de réhabilitation et remplacement d'Égout G-2017-026-01/708	9 583,50\$
Prolongement de la rue des Escoumins (promoteur) G-2015-017-02 / Protocoles 16-31 ET 16-32	2 922,00\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0153 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les sommes soient réservées à même les protocoles 16-31 et 16-32 pour le prolongement de la rue des Escoumins (promoteur).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2019-490-DEC DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC /
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU RANG
SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 107-03-2018, adoptée le 12 mars 2018, acceptant la soumission de la firme BHP Conseils pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de modification de la géométrie de la rue George-VI, entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon, de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et au nord de la route 335, et du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, dans le cadre du programme TECQ III (SA18-3006);

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du rang Saint-François doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 15 avril 2019, que la firme BHP Conseils soit et est autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) signé par un ingénieur.

**CE-2019-491-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 648-1 /
AMENDEMENT / TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES /
RUE YVES-BLAIS / CROISÉE URBAINE /
AUGMENTATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT**

ATTENDU l'adoption, le 24 octobre 2016, du règlement d'emprunt 648 pour les travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine au montant de 7 090 000\$, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 9 février 2017;

ATTENDU QU'une école est construite et rejette ses eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de l'avenue de la Croisée;

ATTENDU QUE le poste de pompage Yves-Blais est en cours de construction et qu'il ne pourra pas être mis en opération tant que la conduite de refoulement n'est pas construite;

ATTENDU QU'un poste de pompage temporaire assure la desserte de l'école (référence résolution numéro 71-02-2018) ;

ATTENDU QUE le montant actuellement disponible au règlement d'emprunt numéro 648 ne permet pas de réaliser les travaux de construction de la conduite de refoulement;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux qui tient compte de l'état actuel du marché est de 6 966 743,05\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 648 pour augmenter le montant de l'emprunt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement et de la Direction de l'administration et finances du 17 avril 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 648-1 amendant le règlement numéro 648 pour augmenter le montant de l'emprunt afin de réaliser les travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et environnement.

**CE-2019-492-REC MODIFICATION / IMPUTATION / HONORAIRES
PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHALET / PARC
SAINT-SACREMENT**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 385-08-2018, adoptée le 13 août 2018, acceptant la soumission de la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de démolition et de construction d'un chalet de service au parc Saint-Sacrement au montant de 105 489,56\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE les honoraires pour les services professionnels sont imputés au règlement d'emprunt 705 ;

ATTENDU QUE le volet des plans et devis était prévu dans le règlement 652 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 12 avril 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de modifier la résolution numéro 385-08-2018 afin d'accepter le transfert de l'imputation des honoraires pour le volet des plans et devis de la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes au montant de 60 600\$ (taxes en sus) au règlement d'emprunt 652.

**CE-2019-493-DEC VENTE DE GARAGE / CROIX-ROUGE SECTION
LES MOULINS / PARC DES BOIS-FRANCS / 11
MAI 2019**

ATTENDU la demande de la Croix-Rouge section des Moulins pour tenir une vente de garage pour une cinquième (5^e) année consécutive au parc des Bois-Francis le 11 mai 2019 de 9h à 16h (en cas de mauvaises conditions climatiques, l'activité aura lieu le 12 mai 2019);

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la Politique de reconnaissance municipale ;

ATTENDU QUE ce statut d'organisme reconnu lui permet de tenir une vente de garage sur le territoire à cette période ;

ATTENDU QUE l'événement est une source de financement pour la Croix-Rouge section Les Moulins ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 12 avril 2019, d'autoriser l'organisme la Croix-Rouge section des Moulins à tenir une vente de garage au parc des Bois-Francis le 11 mai 2019 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique, par haut-parleurs, est autorisée pour la tenue de cette activité.

2) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site et aux abords est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Stationnement

Le stationnement des véhicules en bordure du site de l'événement sera toléré.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-494-DEC VENTE DE GARAGE / FAMILLES AU SOMMET /
PARC DES VIGNOBLES / 18 MAI 2019**

ATTENDU la demande de l'organisme Familles au Sommet pour tenir une vente de garage pour une cinquième (5e) année consécutive au parc des Vignobles le 18 mai 2019 de 8h à 16h (en cas de mauvaises conditions climatiques, l'activité aura lieu le 19 mai 2019);

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la Politique de reconnaissance municipale ;

ATTENDU QUE ce statut d'organisme reconnu lui permet de tenir une vente de garage sur le territoire à cette période ;

ATTENDU QUE l'événement est une source de financement pour Familles au sommet ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 12 avril 2019, d'autoriser l'organisme Familles au Sommet à tenir une vente de garage au parc des Vignobles le 18 mai 2019 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique, par haut-parleurs, est autorisée pour la tenue de cette activité.

2) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site et aux abords est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Stationnement

Le stationnement des véhicules en bordure du site de l'événement sera toléré.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-495-DEC FÊTE NATIONALE LA PLAINE 2019 / CONTRAT
VOLET ARTISTIQUE**

ATTENDU QUE la Fête nationale du secteur La Plaine sera organisée, en 2019, par la Ville de Terrebonne en collaboration avec des organismes du milieu ;

ATTENDU la volonté municipale de regrouper la Fête nationale avec la Fête de la famille et qu'à ce titre les activités se dérouleront le 22 juin de 14h à 22h30 ;

ATTENDU QUE L'événement qui vise à rassembler plus de 10 000 citoyens présentera une foule d'activités gratuites pour les petits et les grands ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 24 avril 2019, d'accepter l'offre de services des Productions Pelletier et Les Productions DAMA inc. pour l'organisation d'une fête regroupant la Fête nationale et la Fête de la famille qui se déroulera le 22 juin 2019 de 14h à 22h30, le tout pour un montant n'excédant pas 25 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0172 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *(ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3 alinéa 4 de la Loi sur les cités et villes puisque la fourniture de services artistiques ou culturels constitue une exception à la règle obligeant de procéder par voie de soumission par invitation ou par appel d'offres public, le tout nonobstant la politique actuelle de la ville obligeant de procéder par appel d'offres public pour tout contrat de plus de 25 000\$).*

Que le directeur du loisir et vie communautaire soit et est autorisé à signer le contrat à intervenir avec Les Productions Pelletier et Les Productions DAMA inc.

CE-2019-496-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h.

Président

Assistant-secrétaire